

Image not found or type unknown



# Devis et travaux en retard

**Fiche pratique** publié le **02/05/2013**, vu **739 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

Les travaux que vous avez demandé commencent à prendre du retard sur les prévisions du [devis](#). De quels recours disposez-vous vis-à-vis du professionnel ?

## **Le devis contient une date limite d'exécution des travaux**

Si cette date est dépassée de plus de sept jours, vous pouvez mettre en demeure le professionnel de s'exécuter, dénoncer le contrat ou demander des dommages et intérêts.

## **Le devis ne contient pas de date limite d'exécution des travaux**

Le professionnel doit s'exécuter dans un "délai raisonnable", sinon vous pourrez le mettre en demeure et lui demander des dommages et intérêts.

Pour en savoir plus : [http://www.assistant-juridique.fr/recours\\_retard\\_travaux.jsp](http://www.assistant-juridique.fr/recours_retard_travaux.jsp)